

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°44 du 12 octobre 2012**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°8**

**DÉCISION N° 339/DEF/DCSSA/OSP/ORG**

modifiant la décision n° 4399/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 15 décembre 2010 portant création des centres médicaux des armées et interarmées au sein des bases de défense.

*Du 6 février 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « organisation, soutien et projection » ; bureau « organisation ».*

**DÉCISION N° 339/DEF/DCSSA/OSP/ORG modifiant la décision n° 4399/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 15 décembre 2010 portant création des centres médicaux des armées et interarmées au sein des bases de défense.**

*Du 6 février 2012*

NOR D E F E 1 2 5 1 8 6 7 S

---

*Précédent Modificatif :*

Décision n° 2181/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 11 juillet 2011 (BOC N° 30 du 29 juillet 2011, texte 6).

*Texte modifié :*

À compter du 1er février 2012 : Décision n° 4399/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 15 décembre 2010 (BOC N° 2 du 14 janvier 2011, texte 5 ; BOEM 110.3.1.5, 620-0.1.2) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°44 du 12 octobre 2012, texte 8.

---

La décision n° 4399/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 15 décembre 2010 est modifiée comme suit :

Annexe II.

1. Au point 1. « LES ANTENNES DES CENTRES MÉDICAUX DES ARMÉES ».

1.1. Les antennes suivantes sont dissoutes :

- pour le centre médical des armées de Bordeaux - Mérignac :
  - antenne médicale de Bordeaux - Bouliac, dissoute le 30 novembre 2011 ;
  
- pour le centre médical des armées de Bourges - Avord :
  - antenne médicale de Châteauroux, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Cherbourg :
  - antenne vétérinaire de Caen, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Creil :
  - antenne médicale de Compiègne, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Draguignan :

- antenne médicale de Nice - Roquebrune, dissoute le 31 août 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Grenoble - Annecy - Chambéry :
  - antenne médicale de Bourg-Saint-Maurice, dissoute le 30 juin 2012 ;
  - antenne médicale de Grenoble - Gendarme Offner, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Lille :
  - antenne médicale de Cambrai, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Lyon - Mont-Verdun :
  - antenne médicale de Bron - Raby, dissoute le 31 août 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Marseille - Aubagne :
  - antenne vétérinaire de Marseille, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Metz :
  - antenne médicale de Metz - Frescaty, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Montlhéry :
  - antenne médicale de Brétigny-sur-Orge, dissoute le 31 juillet 2012 ;
  - antenne médicale de Fontainebleau - Damesme, dissoute le 30 avril 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Mourmelon - Mailly :
  - antenne médicale de Laon - Couvron, dissoute le 30 juin 2012 ;
  - antenne vétérinaire de Sissonne, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Paris - École militaire :
  - antenne médicale de Paris - Kellermann, dissoute le 30 juin 2012 ;
  - antenne médicale de Paris - Saint-Didier, dissoute le 29 février 2012 ;
  - antenne médicale des Minimes, dissoute le 30 juin 2012 ;
  
- pour le centre médical des armées de Saint-Germain-en-Laye :
  - antenne médicale de Houilles, dissoute le 30 juin 2012.

1.2. Les antennes suivantes sont créées :

- pour le centre médical des armées de Lyon - Mont-Verdun :
  - antenne médicale de Sathonay, créée le 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;
- pour le centre médical des armées de Tours :
  - antenne médicale de Tours - Centre, créée le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;
- pour le centre médical des armées de Paris - École militaire :
  - antenne médicale d'Issy-les-Moulineaux, créée le 1<sup>er</sup> février 2012 ;
- pour le centre médical des armées de Versailles :
  - antenne médicale de Beynes, créée le 1<sup>er</sup> août 2012.

2. Au point 2. « LES ANTENNES DES CENTRES MÉDICAUX INTERARMÉES ».

Les antennes suivantes sont dissoutes :

- pour le centre médical interarmées des forces françaises de Djibouti :
  - antenne médicale de Boulaos, dissoute le 31 juillet 2011 ;
- pour le centre médical interarmées de Polynésie française :
  - antenne médicale d'Arue (Lcl Broche), dissoute le 31 juillet 2012.

3. La présente modification prend effet au 1<sup>er</sup> février 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général des armées,  
directeur central du service de santé des armées,*

Gérard NEDELLEC.